

Les forêts dans les aires protégées

RÉSUMÉ

Le présent chapitre résume les résultats de deux initiatives visant à évaluer la situation des aires forestières protégées en 2000. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) a préparé, à l'intention de la FAO, une carte actualisée des aires forestières protégées, basée sur des inventaires approfondis menés par l'Union mondiale pour la nature (UICN), et en se servant des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN. Par ailleurs, les pays industrialisés ont fourni des statistiques sur les aires forestières protégées en réponse à un questionnaire préparé par la CEE-ONU/FAO. Au niveau mondial, le projet de cartographie FAO/PNUE-WCMC montre que 12,4 pour cent de la superficie forestière du monde se situent dans des zones classées comme aires protégées par l'UICN. Cependant, des divergences sont observables entre les statistiques fournies par différentes organisations d'un même pays. Une amélioration constante s'impose dans les méthodes d'évaluation utilisées par les organisations internationales responsables et par les pays.

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, de nombreux pays ont mis à l'écart des superficies considérables de leurs forêts pour en faire des parcs nationaux, ou pour les soumettre à d'autres systèmes de conservation. L'efficacité de la protection et le niveau des activités de développement autorisé à l'intérieur des aires protégées varient fortement. Certains pays ont suggéré que la majorité ou à la totalité de leurs forêts se trouve sous le statut d'aires protégées en vertu de la législation forestière générale, mais un grand nombre d'autres pays ont préféré s'en tenir à des interprétations plus traditionnelles du concept de protection, et n'ont inclus dans leurs rapports que les aires protégées désignées juridiquement et répondant aux normes internationales.

FRA 2000 a préparé un rapport actualisé sur l'état de protection des forêts à la fin du deuxième millénaire.

MÉTHODES

L'évaluation des forêts situées dans des aires protégées de FRA 2000 s'est basée sur une carte mondiale des zones forestières protégées mise au point pour la FAO, en collaboration avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC). En outre, les pays industrialisés ont donné des informations sur leurs aires forestières protégées en réponse au questionnaire préparé par la CEE-ONU/FAO. Le présent chapitre en résume les résultats.

Le PNUE-WCMC gère une base mondiale de données numériques et géoréférencées sur des aires protégées, classées suivant les catégories établies par l'Union mondiale pour la nature (UICN) (tableau 7-1) (UNEP-WCMC 2001). La base de données est actualisée périodiquement grâce à des questionnaires que l'UICN distribue aux organismes nationaux et sous-nationaux d'aménagement du territoire

dans le monde entier. Les données brutes présentes dans la base de données PNUE-WCMC comprennent toutes les terres sous un statut de gestion protégée, et pas seulement les superficies couvertes par de la forêt. La carte mondiale des aires protégées du PNUE-WCMC a donc été superposée à la carte mondiale actualisée du couvert forestier de FRA 2000 pour obtenir une carte mondiale à jour des forêts protégées (figure 7-1) montrant leur emplacement dans les aires protégées.

Une des grosses difficultés techniques de cette procédure a été que certains points de référence géographique de la base de données PNUE-WCMC sont représentés par des points et non par la forme réelle de l'aire protégée. Il a fallu projeter une forme circulaire à l'échelle appropriée de la superficie réelle de l'aire à partir du point de référence du site considéré. De ce fait, une carte intermédiaire raisonnablement précise, et des statistiques correspondantes ont été générées, mais la représentation spatiale de certaines aires protégées peut ne pas être exacte. La carte indique seulement le croisement entre les cartes du couvert forestier et des aires protégées, mais pas le statut de protection réel de la forêt.

La carte a été superposée avec une carte des frontières nationales pour produire des statistiques sur le pourcentage de forêt présente dans les aires protégées pour chaque pays. Les statistiques pour les pays et les zones ayant une superficie inférieure à 2 500 km² n'ont pas été produites, puisque la précision de la classification est certainement trop faible pour des superficies relativement petites.

La même carte des forêts protégées a été ensuite superposée à la carte des zones écologiques mondiales de FRA 2000, et des statistiques sur le pourcentage des forêts incluses dans des aires protégées ont été produites pour chaque zone écologique.

Tableau 7-1. Catégories de l'UICN pour les aires protégées utilisées dans FRA 2000

Catégorie	Définition
I - Réserve naturelle intégrale/zone de nature sauvage	Aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages. Ces aires renferment des écosystèmes exceptionnels, des caractéristiques et/ou des espèces de flore et de faune d'une importance scientifique nationale, ou sont représentatives d'aires naturelles particulières. Elles contiennent souvent des écosystèmes fragiles ou des formes de vie, des aires d'une diversité biologique ou géologique importante, ou aires d'un intérêt particulier pour la conservation des ressources génétiques. L'accès au public n'est généralement pas permis. Les processus naturels y prennent place en l'absence de toute interférence humaine directe, tourisme et activités récréatives. Les processus écologiques peuvent inclure des actions naturelles qui altèrent les systèmes écologiques ou les caractéristiques physiographiques, comme les feux d'origine naturelle, la succession naturelle, l'apparition d'insectes ou de maladies, les orages, les tremblements de terre, etc. mais excluent les perturbations dues à l'homme.
II – Parc national	Aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives. Les parcs nationaux sont des zones relativement grandes, qui contiennent des échantillons représentatifs des principales régions naturelles, physionomies ou paysages, où les espèces animales et végétales, les sites géomorphologiques et les habitats sont d'un intérêt scientifique, éducatif et récréatif particulier. L'aire est aménagée et mise en valeur afin de supporter des activités récréatives et éducatives sur une base contrôlée. Elle est gérée, ainsi que la présence des visiteurs, à un niveau qui maintient l'aire dans un état naturel ou semi-naturel.
III – Monument naturel	Aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques. Cette catégorie renferme normalement une ou plusieurs caractéristiques naturelles d'intérêt national exceptionnel, protégées de par leur rareté et du fait qu'elles sont uniques. La taille n'a pas grande importance. Les aires doivent être aménagées pour rester relativement hors d'atteinte des perturbations induites par l'homme, bien qu'elles puissent avoir une valeur récréative ou touristique.
IV – Aire gérée pour les espèces/l'habitat	Aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion. Les aires couvertes peuvent correspondre à des zones de nidification pour les oiseaux migrateurs, des marécages ou des lacs, des estuaires, des habitats forestiers ou des prairies, des frayères, des herbiers qui nourrissent les animaux marins. La production de ressources renouvelables et exploitables peut jouer un rôle secondaire dans l'aménagement de l'aire. La zone peut admettre une manipulation de l'habitat (fauche, pâturage d'ovins ou de bovins, etc.).
V – Paysage terrestre/marin protégé	Aire protégée gérée principalement pour la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives. La diversité des aires appartenant à cette catégorie est très grande. Elles comprennent celles dont les paysages possèdent des qualités esthétiques particulières qui sont le résultat de l'interaction de l'homme et de la terre ou la mer, les pratiques traditionnelles liées à l'agriculture, au pâturage et à la pêche, et celles qui sont pratiquement des aires naturelles, comme les bords de mer, les rivages des lacs et les bords de rivière, les terrains vallonnés ou montagneux, aménagées intensivement par l'homme pour le tourisme ou les activités récréatives.
VI – Aire protégée de ressources naturelles gérées	Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels. Elles couvrent normalement des zones étendues, relativement isolées et inhabitées, d'accès difficile, ou des régions où la population est relativement clairsemée mais qui sont soumises à une pression considérable de colonisation ou de plus grande utilisation.

Source: McNeely y Miller 1984.

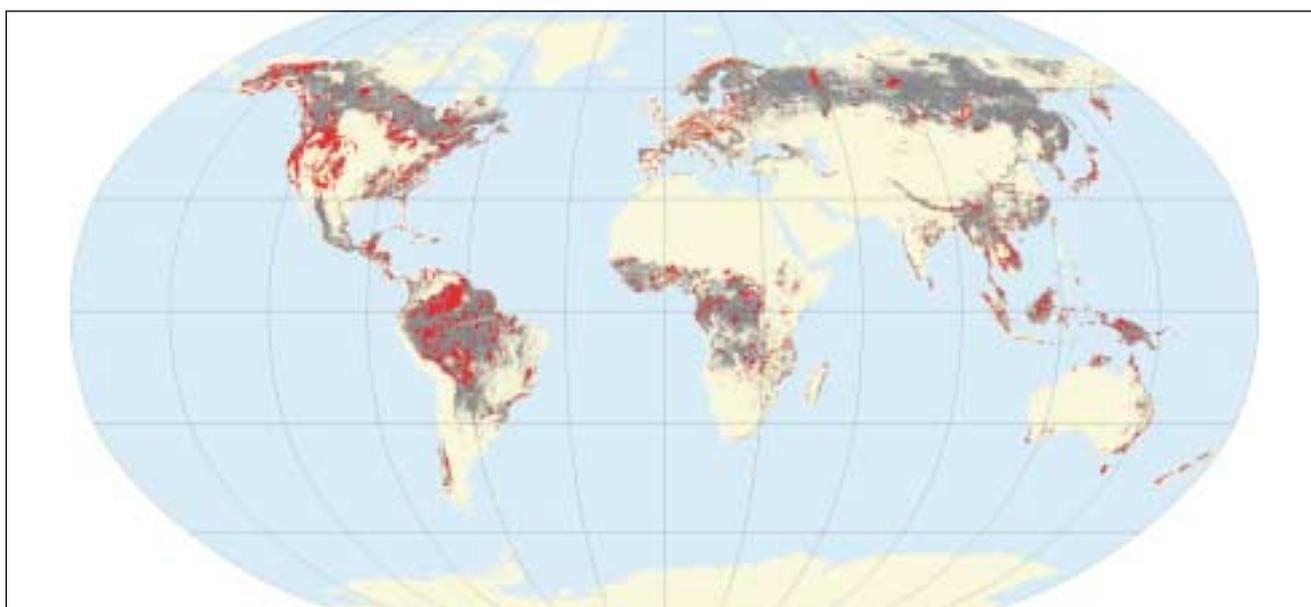


Figure 7-1. Forêts dans les aires protégées (en rouge; autres forêts en vert)

Tableau 7-2. Les forêts dans les aires protégées, basé sur la carte mondiale des aires protégées dressée pour la FAO par le PNUE-WCMC

Région	Superficie forestière en 2000	Forêts dans les aires protégées	Pourcentage de forêts dans les aires protégées
	millions d'ha	millions d'ha	%
Afrique	650	76	11,7
Asie	548	50	9,1
Océanie	198	23	11,7
Europe	1 039	51	5,0
Amérique du Nord et centrale	549	111	20,2
Amérique du Sud	886	168	19,0
Total	3 869	479	12,4

Note: Les chiffres ont été calibrés par rapport à la superficie forestière totale comme indiqué dans le Chapitre 1.

Tableau 7-3. Forêts dans les aires protégées par domaine écologique

Domaine écologique	Superficie forestière en 2000	Forêts dans les aires protégées	Pourcentage de forêts dans les aires protégées
	millions d'ha	millions d'ha	%
Tropical	1997	304	15,2
Subtropical	370	42	11,3
Tempéré	507	83	16,3
Boréal	995	49	5,0
Total	3 869	479	12,4

Note: Les domaines écologiques sont ceux de la carte des zones écologiques mondiales de FRA 2000 (Chapitre 47). Les chiffres ont été calibrés proportionnellement à l'ensemble de la superficie en forêt.

RÉSULTATS

La superficie totale des forêts dans les aires protégées a été estimée à 479 millions d'hectares, soit 12,4 pour cent de la superficie forestière mondiale. Comme le montre le tableau 7-2, les deux régions d'Amérique ont un pourcentage de forêts dans des aires protégées supérieur à ceux autres régions. Un pourcentage relativement limité (5,0 pour cent) des forêts européennes sont protégées. Cependant, ce faible chiffre s'explique par le fait que la

superficie forestière de la région est dominée par les vastes terres forestières de la Sibérie et de la Fédération de Russie qui, pour une grande partie, ne sont pas protégées officiellement. Les résultats par pays figurent dans l'annexe 3, tableau 9 et peuvent être trouvés dans les profils des pays sur le site Web de la FAO, www.fao.org/forestry.

Les résultats par domaine écologique montrent que les forêts tropicales et tempérées ont le pourcentage le plus élevé de forêts situées dans des aires protégées, alors que 5 pour cent seulement des forêts boréales se situent dans des aires protégées (tableau 7-3).

Les réponses des pays au questionnaire CEE-ONU/FAO (CEE-ONU/FAO 2001) sont données dans l'annexe 3. Cependant, si l'on compare ces réponses avec les résultats provenant des cartes mondiales, on observe des divergences considérables (figure 7-2). Plusieurs pays ont interprété les catégories de l'UICN de façon plus générale dans le questionnaire de FRA 2000, que dans les inventaires de l'UICN. Notamment, en réponse à l'enquête CEE-ONU/FAO, certains pays ont déclaré que toutes leurs forêts étaient «protégées» parce qu'ils ont une législation nationale concernant l'aménagement ou la protection de toutes les forêts. Toutefois, dans ces mêmes pays, d'autres organisations n'ont pas déclaré toutes leurs forêts «protégées» en répondant aux demandes d'information séparées de l'UICN sur les aires protégées.

Ces différences mettent en évidence les difficultés récurrentes dans la mise au point d'une approche compatible pour la comparaison avec les superficies forestières que les pays déclarent comme étant protégées. Certaines de ces difficultés ont été soulignées lors d'une réunion d'experts, organisée par le Brésil et les Etats-Unis en mars 1999, et qui faisait partie du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) (Organisation des Nations Unies 1999). Des efforts supplémentaires devront

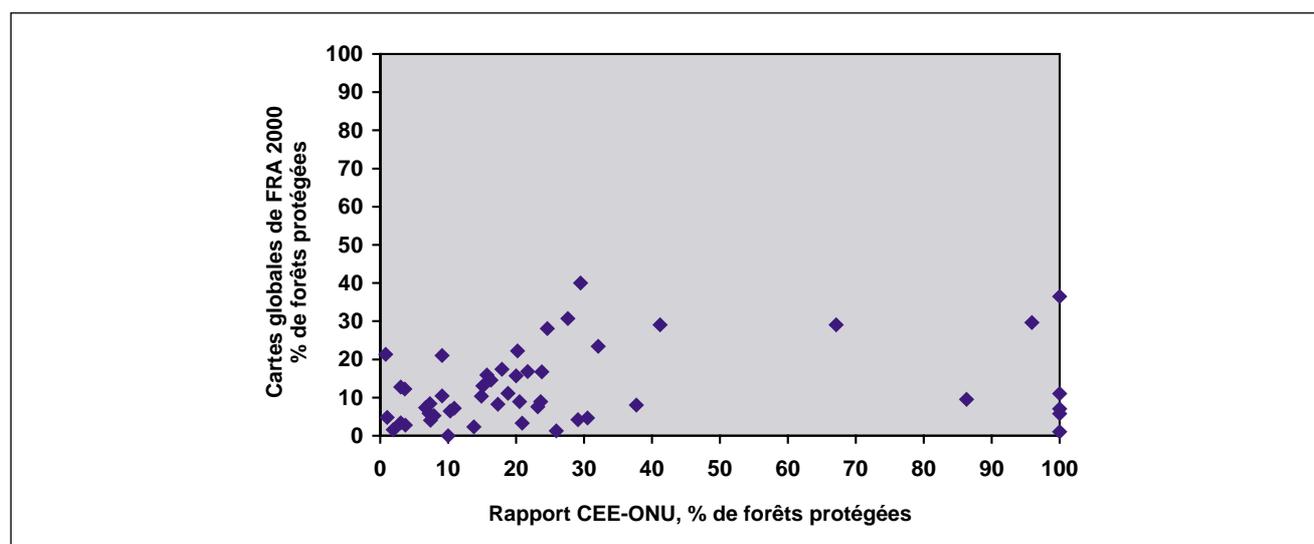


Figure 7-2. Pourcentage de forêts dans les aires protégées des pays industrialisés : comparaison entre les résultats du rapport CEE-ONU/FAO (2000) et de la carte des aires protégées du monde de FRA 2000

certainement être entrepris pour améliorer la comparabilité des statistiques et des cartes nationales sur les aires forestières protégées.

CONCLUSIONS

Le pourcentage de forêts protégées représente un intérêt particulier pour de nombreux gouvernements et pour la société civile. FRA 2000 a estimé que 12,4 pour cent de l'ensemble des superficies forestières, en 2000, entre dans les catégories d'aires protégées définie par l'UICN, comme cela est représenté sur la carte des aires protégées du monde.

Cette carte est complète du point de vue global, bien que certaines lacunes existent pour quelques pays pris individuellement. Certains n'ont pas signalé l'étendue spatiale de leurs aires protégées, ce qui a rendu l'analyse par superposition compliquée, et exigé la cartographie approximative de zones tampons autour des données ponctuelles pour représenter les superficies terrestres.

La différence entre les résultats issus de l'analyse de la carte mondiale et les superficies déclarées par les correspondants nationaux de FRA 2000 est intéressante. De toute évidence, l'interprétation de la classification de l'UICN et son application dans le contexte national varient entre les pays. Il n'est donc pas étonnant que les définitions des aires protégées fassent encore l'objet de discussions au niveau international. On peut supposer que, à mesure que les débats sur la protection des forêts se poursuivent, les normes pour la désignation et la notification des aires protégées trouveront un point de convergence, et que la corrélation entre les différentes façons de présenter les statistiques ira en s'améliorant. Toutefois, des recherches considérables devront encore être menées par la FAO, le PNUE-WCMC, l'UICN et les organisations nationales pour garantir une meilleure comparabilité des évaluations des forêts protégées.

Au niveau mondial, le pourcentage de forêts dans les zones protégées estimé dans FRA 2000 dépasse 10 pour cent, chiffre qui a été indiqué comme objectif minimal pour les superficies forestières protégées. Toutefois, il convient de noter que les statistiques au niveau mondial peuvent ne pas être représentatives de la protection fournie aux forêts dans les différentes zones écologiques ou les différents pays. Il faudrait aussi souligner que différents degrés de protection sont inclus dans les six catégories de l'UICN, et que les forêts légalement protégées ne sont pas toutes aménagées efficacement.

Une amélioration constante des informations de base sur les aires protégées s'impose, afin de suivre les engagements nationaux en matière de conservation de la nature. Cela permettrait aussi de surveiller l'état des écosystèmes forestiers compris dans les aires protégées.

BIBLIOGRAPHIE

- CEE-ONU/FAO.** 2000. *Forest resources of Europe, CIS, North America, Australia, Japan and New Zealand: contribution to the global Forest Resources Assessment 2000*. Geneva Timber and Forest Study Papers N° 17. New York et Genève, ONU.
www.unece.org/trade/timber/fra/pdf/contents.htm
- McNeely, J.A. et Miller, K.R.** (éd.) 1984. Categories, objectives and criteria for protected areas. In: *National parks, conservation and development: the role of protected areas in sustaining society*. Washington, DC, UICN/Smithsonian Press.
- Organisation des Nations Unies.** 1999. *Report on the international expert meeting on protected forest areas*, 15-19 mars 1999, San Juan, Porto Rico.
- PNUE-WCMC.** 2001. *Protected areas information, 1996. Global protected areas summary statistics*.
www.unep-wcmc.uk.org